



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr

## Au jour le jour – juin 2020

01 06 : Faune sauvage – Nous avons été nombreux à remarquer que le confinement qui a ralenti les travaux ici ou là avait favorisé l'appropriation de certains espaces par diverses espèces. Si les médias ont publié divers articles à ce sujet, la SEPANSO souligne que les espèces de petite taille en ont bien profité des retards de traitements des zones enherbées aux abords des voiries. On peut lire ou relire la « Abeilles sauvages et dépendances vertes routières » (D. François et V Le Féon, 2017, 123 pages) [http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/abeillesauvagesetdependancesvertesroutieres-ifttar.pdf](http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/abeillesauvagesetdependancesvertesroutieres-ifttar.pdf)

Autre référence : « Les mesures en faveur des insectes pollinisateurs sauvages sur le réseau routier national » (2018) - <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mesures-en-faveur-des-insectes-pollinisateurs-sauvages-sur-reseau-routier-national>

02 06 : Pau – Audience au Tribunal administratif : dossiers photovoltaïques

Arengosse : dossiers 1800855, 1800856 & 1800857

Arjuzanx : 1800858

Mézos : 1800801

Morcenx : 1800849-1800850-1800851-1800852

Campet & Lamolère

04 06 : Aureilhan – La SEPANSO prépare le dossier qui sera adressé le lendemain à la préfecture à propos de la dégradation d'une zone humide à proximité du lac : 2 pages + plans + photos.

05 06 : Capbreton – Suite à sa demande M. Laclède, maire, reçoit G. Cingal, J. Manarillo et J.P. Lesbats

06 06 : Communauté de communes MACS – Instance 2000977-3 (PLUi) - Me Wattine adresse un mémoire complémentaire : demande d'annulation du classement en zone 1AU du PLUi de la parcelle cadastrée section AV 314- Ld Fontaine de Couillicq (1,4 ha)

06 06 : Hastings – La SEPANSO répond au maire en l'assurant que nous sommes résolument opposés à l'implantation de la société « Scories de l'Atlantique » sur le site pour lequel un permis de construire a été déposé.

07 06 : Hastings – Communiqué SEPANSO « Massacre forestier »

07 06 : Cagnotte – très jeunes crapauds épineux près du Bassecq (rivière) – photo de l'un d'eux.



08 06 : Civelles – Le Tribunal judiciaire transmet l’ordonnance de remise au service des domaines en vue de l’affectation d’un véhicule placé sous main de justice.

09 06 : Dax – Audience au Tribunal de commerce – Dossier Solarezo (Ygos Saint-Saturnin)

09 06 : Fargues – Dossier 1901715 – Élevage intensif - Le bénéficiaire du permis contesté par les riverains et la SEPANSO produit un mémoire en réponse et présente une nouvelle pièce : un permis modificatif daté du 30 mai 2020 !!!

09 06 : Énergie – Plusieurs organisations (Negawatt, Amorce...) attirent l’attention des pouvoirs publics sur l’accélération nécessaire du rythme de rénovation Bâtiments Basse Consommation dans le respect de la programmation pluriannuelle de l’énergie qui en prévoit 370 000 par an de 2015 à 2030 ce qui impose, compte tenu de l’historique, d’en faire 540 000 par an entre 2020 et 2030... La SEPANSO Landes a soutenu l’envoi au premier ministre de cette lettre ouverte qui rappelle que le 26 février 2020, la Commission Européenne a incité la France a « des efforts supplémentaires pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments »

11 06 : Conférence téléphonique : dossiers juridiques traités par Me Ruffié

12 06 : La SEPANSO demande à rencontrer la préfète

12 06 : Pêche à proximité du littoral – le Tribunal des Affaires maritimes de Bordeaux a condamné les deux pêcheurs pour mise en danger de la vie d’autrui. Le tribunal a estimé que les constitutions de partie civile de Sea Shepherd et la SEPANSO qui dénonçaient une pêche sur des zones de frayères n’étaient pas recevables. On ne commente pas un jugement !

12 06 : Bascons – La SEPANSO reçoit les fossés d’un fossé pollué par l’application d’herbicides par un agriculteur.

14 06 : Tarnos – Dossier 2000475-3 – Voirie nouvelle avec destruction d’espèces protégées - Le Tribunal administratif communique copie d’un mémoire présenté par la préfecture des Landes : 16 pages + 25 pièces jointes

14 06 : Vielle Saint-Girons – Dossier 1901100-2 - Le Tribunal administratif communique copie d’un mémoire présentée par Me Defos du Rau dans l’intérêt de l’Association syndicale libre de défense de la dune privée d’Huchet : 12 pages + 3 nouvelles pièces jointes venant s’ajouter aux 32 précédentes.

16 06 : Arengosse – Dossier photovoltaïque - Le tribunal administratif rejette les requêtes n°1800855, n°1800856 et n°1800857 de la Fédération SEPANSO Landes.

16 06 : Arjuzanx - Dossier photovoltaïque - Le tribunal administratif rejette la requête n°1800858 de la Fédération SEPANSO Landes.

16 06 : Campet & Lamolère - Dossier photovoltaïque - Le tribunal administratif fait droit à la requête de la Fédération SEPANSO Landes et annule l’arrêté du préfet des Landes du 18 décembre 2017.

16 06 : Mézos - Dossier photovoltaïque - Le tribunal administratif rejette la requête n°1800801 de la Fédération SEPANSO Landes.

16 06 : Morcenx - Dossier photovoltaïque - Le tribunal administratif rejette les requêtes n°1800849, n°1800850 et n°1800851 et 1800852 de la Fédération SEPANSO Landes.

16 06 : Pays tarusate – Dossier 2001117\_ Me Ambre Soumaille-Slawinski adresse au Tribunal administratif la requête introductive d’instance pour demander, dans l’intérêt de la SEPANSO, l’annulation de la délibération n°19-11(2)-01 en date du 21 novembre 2019 par laquelle le Conseil

communautaire de la Communauté de communes du Pays tarusate a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (24 pages + 30 pièces jointes)  
La LRAR de notification du recours a été adressée le 24/6 et reçue le 25/6 par la CCPT

18 06 : Pau – Audience au Tribunal administratif : dossier urbanisme (Ondres : dossier 1800382)

18 06 : Mimizan – Dossier 1901133-3 – Me Ducourau adresse au tribunal administratif un émoire récapitulatif et en réponse au mémoire en défense n°2 de la commune : 73 pages + 1 nouvelle pièce jointe qui s'ajoute au 23 précédentes.

18 06 : SYLVATUB - Surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage : bilan de la campagne 2019 et lancement de la campagne 2020

22 06 : Fargues – Dossier 1901715 – Me Ruffié, dans l'intérêt des riverains et de la SEPANSO, adresse un mémoire en réplique au Tribunal administratif : 12 pages + 10 nouvelles pièces jointes qui complètent les 32 précédentes.

23 06 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier Solarezo – Me Ruffié demande au Tribunal administratif

- d'annuler le refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 06 janvier 2020 PC 040 333 12 M0004-M01 (tranche 1) sur le fondement de l'article L.122-2 du code de l'environnement, ou L521-1 du CJA.
- de prononcer la suspension du refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 06 janvier 2020 PC 040 333 12 M0004-M01 (tranche 1) sur le fondement de l'article L.122-2 du code de l'environnement, ou L521-1 du CJA.
- d'annuler le refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 07 ou 17 janvier 2020 PC 040 333 12 M0005-M01 (tranche 2)
- de prononcer la suspension du refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 07 ou 17 janvier 2020 PC 040 333 12 M0005-M01 (tranche 2) sur le fondement de l'article L.122-2 du code de l'environnement, ou L521-1 du CJA.

23 06 : Bayonne-Tarnos – Salmo Tierra et la SEPANSO réagissent au communiqué des pêcheurs plaisanciers de l'Adour en date du 11 juin paru dans Sud-Ouest (édition Pays Basque) en adressant un courrier à la Préfète de Région et aux préfets 40 et 64, au préfet coordonnateur de l'eau du bassin Adour-Garonne, et au président du Conseil régional (2 pages) pour dénoncer le pillage des poissons migrateur dans le port.

23 06 : Biscarrosse - Enquête publique relative à la Révision du règlement local de publicité – Observations SEPANSO : 3 Pages – La SEPANSO soutient les observations et les demandes de Paysages de France (8 pages), association nationale dont elle est adhérente.

24 06 : Anguille – Le tribunal judiciaire de Bordeaux adresse copie de la nouvelle ordonnance de remise au service des domaines d'un véhicule saisi à l'un des auteurs du trafic d'alevins entre la France et l'Espagne.

24 06 : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 6 pages

25 06 : Bordères & Lamensan – Saison 3 du GAEC Capblanc - Les riverains et la SEPANSO contestent la nouvelle déclaration d'une installation classée relevant du régime de la déclaration. Me Ruffié, chargé de défendre leurs intérêts a adressé un nouveau recours (35 pages + 26 pièces jointes) au Tribunal administratif en rappelant les épisodes précédents (instance n° 1802508)

25 06 : Ondres – Dossier 1800382-1 – La SEPANSO s’adresse au Tribunal administratif avant le prononcé du jugement au cas où l’avis du rapporteur serait suivi : « ...*Permettez-moi de vous adresser deux questions à propos de cette construction qui accueille du public : lorsque la construction critiquée par la SEPANSO à Ondres sera sinistrée, pensez-vous que personne ne viendra vous demander des explications ? Pensez-vous que vous serez exonérés de toute responsabilité ? ... »*

26 06 : Bayonne-Tarnos – Dossier n° 2001123-3 – Le Tribunal administratif adresse aux associations Salmo Tierra et SEPANSO copie de la requête du préfet des Pyrénées Atlantiques qui adresse un recours en interprétation. Ce préfet ne comprend pas l’article 3 du jugement du 25 juin 2019 : « *Il est prescrit aux préfets des Pyrénées Atlantiques et des Landes de mettre en œuvre leur pouvoir de police dans un délai de six mois à compter de la notification du présent jugement, en vue d’obtenir que la pêche sans autorisation dans le port de Bayonne cesse.* ». Le préfet demande au Tribunal de : « *dire et juger que, par l’interprétation de l’article 3 du jugement du 25 juin 2019, c’est bien en vue d’obtenir que la pêche sans autorisation dans le port de Bayonne par les marins-pêcheurs professionnels cesse qu’il est prescrit aux préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Landes de mettre en œuvre leur pouvoir de police.* »

26 06 : Capbreton – La SOBRIM qui a acheté la Villa Bonnamour et son parc et qui projette un programme immobilier accueille élus, la SEPANSO (G. Cingal et J. Manarillo) et des représentants d’associations qui s’intéressent au patrimoine. En raison de la valeur patrimoniale de la demeure, une réflexion est engagée...



29 06 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – André Rossard a représenté la SEPANSO – PV officiel : 7 pages

30 06 : Mont de Marsan - Comité Départemental de l’Eau en session gestion des étiages - Georges Cingal a représenté la SEPANSO – notes de séance : 2 pages – PV officiel : 2 pages

30 06 : Ygos Saint-Saturnin – Dossiers 2001144-1 et 2001144-1 (défrichements pour projet photovoltaïque) – Le juge des référés écrit :« *Je vous informe qu’en application de l’article 9 de l’ordonnance N°2020-305 du 25 mars portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l’ordre administratif, il sera statué sans audience sur le dossier cité en objet. L’instruction de ce dossier sera close le 09/07/2020* ».

30 06 : Ygos Saint-Saturnin – Me Ruffié, dans l’intérêt de la SEPANSO, adresse un nouveau mémoire au Tribunal administratif ; le mémoire du préfet des LANDES en date du 9 avril 2019 est confus et le



préfet semble couvrir la fraude commise par les sociétés privées (6 pages + 3 nouvelles pièces jointes venant compléter les 12 adressées antérieurement)

30 06 : Ondres – La SEPANSO écrit à la directrice de la DREAL Nouvelle Aquitaine à propos de la procédure engagée devant le tribunal administratif de Pau (instance n° 2000475), sur le contournement de la zone portuaire de Tarnos (40220) pour lui faire de l'étonnement suscité par la lecture du rapport rédigé par la délégation bordelaise défendant l'arrêté du préfet des Landes autorisant la destruction de lézards ocellé, espèce très menacée, et de son biotope.

30 06 : Lézard à double queue au siège social de la SEPANSO



## Documents :

**La cartographie des cours d'eau et fossés landais** a été mise en ligne sur le site des services de l'État en juin 2020. La couche QGIS mise à jour est également disponible sur ce site

<http://www.landés.gouv.fr/cours-d'eau-et-fossés-a3303.html>

Contact :DDTM 40/SPEMA/IMASP : 05 58 51 30 48

**Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives** – La Coalition Libertés associatives – 25 pages

[https://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/guide\\_riposte\\_libertes\\_associatives\\_la\\_coalition\\_juin\\_2020.pdf](https://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/guide_riposte_libertes_associatives_la_coalition_juin_2020.pdf)

**Forêts françaises en crise** – Analyse et proposition des ONG de conservation de la nature (FNE, LPO WWF, UICNfrance...) – 56 pages

[https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25\\_Rapport\\_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25_Rapport_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf)

**Atlas cartographique régional (Nouvelle Aquitaine)**

[http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas\\_cartographique\\_2019\\_cle2c8ec1.pdf](http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_cartographique_2019_cle2c8ec1.pdf)

**L'eau en milieu agricole : outils et méthodes pour une gestion intégrée et territoriale – Quae ed.**  
291 pages – Fichier .pdf téléchargeable

**Bilan annuel de la qualité de l'air dans le département des Landes – ATMO – 58 pages**

[https://www.atmo-](https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/eq/files/atoms/files/mes_int_20_030_bilanqa_2019_vf2020_06_04_d40_v2.pdf)

[nouvelleaquitaine.org/sites/eq/files/atoms/files/mes\\_int\\_20\\_030\\_bilanqa\\_2019\\_vf2020\\_06\\_04\\_d40\\_v2.pdf](https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/eq/files/atoms/files/mes_int_20_030_bilanqa_2019_vf2020_06_04_d40_v2.pdf)

**Rapport 2020 de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (civiles) – 48 pages**

[https://www.acnusa.fr/uploads/media/default/0001/02/1492\\_2005-19-rapport-annuel-acnusa-vf.pdf](https://www.acnusa.fr/uploads/media/default/0001/02/1492_2005-19-rapport-annuel-acnusa-vf.pdf)

**Rapport d'évaluation sur le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle Aquitaine – Ecobiose, 378 pages – mai 2020**

<file:///Users/georges/Downloads/ECOBIOSE-RAPPORT-COMPLET-2020.pdf>

Plaquette de synthèse : *Quelle dépendance des sociétés humaines à la biodiversité ?* 3 pages

<https://nouvelleaquitaine.fromsmash.com/Plaquette-de-synthese-ECOBIOSE>

[Les sylviculteurs ont tiré à boulets rouges sur ces documents](#)

**Forêts françaises en crise : 21 recommandations pour mieux les préserver – UICN – Juin 2020**

<https://uicn.fr/forets-francaises-en-crise-21-recommandations-pour-mieux-les-preserver/>

**ECOBIOSE : le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle Aquitaine**

Ouvrage coordonné par Vincent Bretagnolle, CNRS, Chizé & Bordeaux – Rapport de synthèse, 378 pages

<file:///Users/georges/Downloads/ECOBIOSE-RAPPORT-COMPLET-2020.pdf>